

07 ENSEIGNEMENT

099 Examens

Comprend tous les examens fait dans le but d'évaluer le niveau d'apprentissage et les connaissances acquises par les étudiants dans le cadre de leurs cours, leurs stages, de laboratoires et d'activités de synthèse. Il peut s'agir de copies et de cahiers d'examens (complétés par les étudiants).

Note : Voir également la règle **098 - Questionnaires et corrigés d'examen**. Pour les travaux voir **344 - Travaux des étudiants** et les mémoires et thèses se référer à la règle **346 - Mémoires et thèses**.

PRÉCISION D'APPLICATION	EXEMPLAIRE	SUPPORT	UNITÉ	ACTIF	SEMI ACTIF	INACTIF
	principal	papier	Module, unité d'enseignement ou programme	X ¹		E

NOTES

1. Conservation 1 an après la fin du trimestre.